

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle,  
énergétique et numérique

---

**Arrêté du 5 mars 2026**

**portant mise à disposition à temps partiel auprès de la mission  
« Agriculture et développement durable »  
du Contrôle général économique et financier**

NOR : ECOU2605937A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle,  
énergétique et numérique et le ministre de l'action et des comptes publics,**

Vu le décret n° 2021-1550 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'Etat ;

Vu le décret n° 2022-1600 du 21 décembre 2022 relatif au Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 6 janvier 2026 portant création de la mission « Pilotage, appui, expertise juridique et travaux transverses » du Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 6 janvier 2026 portant création de la mission « Agriculture et développement durable » du Contrôle général économique et financier ;

Vu le décret du 4 novembre 2023 portant détachement de Monsieur François SCHOEFFLER dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe I) ;

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur François SCHOEFFLER, administrateur de l'Etat du grade transitoire détaché dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe I), membre de la mission « Pilotage, appui, expertise juridique et travaux transverses », est mis à disposition à temps partiel auprès de la mission « Agriculture et développement durable » afin d'exercer le contrôle de l'Association de coordination technique pour l'industrie agroalimentaire (ACTIA), du Contrôle général économique et financier, à compter du 6 janvier 2026.

## **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 5 mars 2026

Pour les ministres et par délégation :  
La cheffe du Contrôle général économique et financier,  
V. NATIVELLE